

Argancy Olgvy Rugy

Informations
Pratiques



Edition 2024

Présentation	3	Aides sociales	26
<ul style="list-style-type: none"> • Le conseil municipal • Les origines d'Argancy • Horaires de la mairie • Le personnel communal • Accès faciles et rapides 		<ul style="list-style-type: none"> • Assistante sociale • Conciliateur de justice • Aides aux personnes âgées 	
Services municipaux	6	Amélioration de l'habitat	28
<ul style="list-style-type: none"> • Bibliothèque municipale • Salle des fêtes • Cimetière • Culte 		<ul style="list-style-type: none"> • CALM, ADIL 57, ANAH 	
Immobilier communal	8	Les aides de Rives de Moselle	29
Patrimoine communal	10	Urbanisme	30
<ul style="list-style-type: none"> • Bâtiments et équipements sportifs et associatifs 		<ul style="list-style-type: none"> • Règles d'urbanisme 	
Artisans et commerçants	13	Vivre ensemble	31
Entreprises	15	<ul style="list-style-type: none"> • Déjections canines et équines • Chiens tenus en laisse • Chiens dangereux • Animaux nuisibles 	
Santé	16	Chasse municipale	33
<ul style="list-style-type: none"> • Médecins • Urgences • Localisation des défibrillateurs • Infirmières • Orthophoniste • Kinésithérapeutes • Maison médicale d'Ennery 		Sécurité - Risque	33
Groupe scolaire	18	<ul style="list-style-type: none"> • Risques majeurs • Système d'alerte • Crue de la Moselle 	
Accueil périscolaire	19	Réglementation	35
Associations	20	<ul style="list-style-type: none"> • Espace naturel sensible • Le bruit • Les feux de jardins 	
Aides aux loisirs	22	Déchets environnement	36
<ul style="list-style-type: none"> • Chèques loisirs enfants • Chèques détente seniors 		<ul style="list-style-type: none"> • Ordures ménagères • Tri sélectif • Ramassage du verre et du papier • Objets encombrants • Composteur • Déchetteries • Balayage des caniveaux 	
Services intercommunaux	23	Implantation d'équipements	39
<ul style="list-style-type: none"> • Ecole Intercommunale de musique et de danse • Orchestre intercommunal Vents d'Est 		<ul style="list-style-type: none"> • Boîtes postales, bacs à sel, Toutounet • Conteneurs à verre et à papier 	
Maison France services	24	Formalités administratives	44
Sécurité	25	Conservez vos papiers	48
<ul style="list-style-type: none"> • Police municipale mutualisée • Gendarmerie Nationale 		Numéros utiles	50

Equipe municipale



Jocelyne EMMENDOERFFER
maire d'Argancy



Guy NEVEUX
1^{er} adjoint



Valérie ROMANO
2^e adjointe



Nicolas FREY
3^e adjoint



Marie-Ange HENNEQUIN
4^e adjointe



Laurent ARNOUX
Conseiller



Anne ZANNOL
Conseillère



Patrick SPIRCKEL
Conseiller



Aline DEHONDT
Conseillère



Anthony
SCHUMACHER-LEBLANC
Conseiller



Laura CAVELIUS
Conseillère



Pascal ETIENNE
Conseiller



Tiziana DELOFFRE
Conseillère



Julien CARTON
Conseiller



Isabelle BARZIC
Conseillère

Les origines d'Argancy

ARCHANCIACUM (en patois ERCANCI). En 1210, notre village fut le siège d'un fief et d'une justice haute, moyenne et basse, mouvant du roi de France et appartenant au chapitre de la cathédrale de Metz Paroisse de l'Archiprêtré de Noisseville, il avait pour annexe, Antilly, Buy et Olgy. On trouve d'autre part acte de la Seigneurie de Rugy, bien avant le XV^e siècle dans la famille Petitjean des barons d'Elz. Puis, notre village forma une communauté avec Olgy. Il fut érigé en un des douze chefs-lieux du canton du district de Metz

en 1790. Lors de l'organisation de l'an III, il passa dans le canton d'Antilly, puis en 1802 dans celui de Vigy. Il avait déjà pour annexes Rugy - Olgy et le moulin-bac d'Olgy sur la Moselle.

Après avoir subi deux annexions, notre commune est à nouveau rentrée dans le patrimoine national et, faisant toujours partie du canton de Vigy, elle se classe dans les premiers rangs de celui-ci, tant par son étendue de 1145 Ha, que par sa population de près de 1500 habitants.



Mairie d'Argancy

1 place Anne de Méjanès

57640 ARGANCY

Tél : 03 87 77 83 21

Fax : 03 87 77 72 70

Courriel : mairie@argancy.fr

Site Internet : www.argancy.net

**Le maire et les adjoints reçoivent
sur rendez-vous**

Horaires d'ouverture

Lundi : 8H30 - 12H / 14H - 19H

Mardi : FERME

Mercredi : 8H30 - 12H / 14H - 18H

Jeudi : FERME

Vendredi : 8H30 - 12H / 13H - 17H

Services techniques

17 rue des Prés - 57640 ARGANCY

Tél : 03 87 77 74 10

courriel : servicetechnique@argancy.fr

Personnel communal

Secrétariat de mairie

- 3 agents

Services techniques

- 4 agents

Entretien des locaux

- 2 agents

Ecole maternelle

- 2 agents

Bibliothèque municipale

- 1 agent

Location de la salle des fêtes

- 1 agent

Des accès faciles et rapides

Bus



Ligne 74

Guénange - Metz

Train et avion

L'aéroport METZ-NANCY
LORRAINE ainsi que la gare
Lorraine TGV sont à 40 km.

Voiture

Les autoroutes A4 et A31 permettent des
liaisons rapides dans toutes les directions, à
une distance d'environ :

- 10 km de METZ
- 25 km de THIONVILLE
- 50 km de LUXEMBOURG
- 70 km de NANCY
- 70 km de SARREBRUCK
- 305 km de PARIS
- 150 km de STRASBOURG
- 250 km de BRUXELLES



Bibliothèque municipale

5 place Anne de Méjanès

57640 ARGANCY

Tél : 03 87 61 81 88

bibliothèque@argancy.fr



Bibliothèque municipale d'Argancy

Horaires d'ouverture

- Mardi : 15h30 - 18h00
- Mercredi : 14h00 - 19h00
- Vendredi : 15h30 - 18h00

Tarifs et conditions de prêt

www.argancy.net



Salle des fêtes

1 rue des Sablières
57640 OLGY

Les tarifs de réservation de la salle des fêtes sont disponibles sur le site internet de la mairie : www.argancy.net.



Les habitants du village ne sont pas autorisés à louer la salle des fêtes, en leur nom, pour une personne extérieure à la commune.

Cimetière, columbariums, jardin du souvenir

Pour tous renseignements s'adresser à la mairie ou sur le site internet de la commune : www.argancy.net.



Cultes



Culte catholique

- **Paroisse de Vigy**
32 rue de la Reine 57640 VIGY
Tél : 03 87 77 91 04

Culte protestant - Metz

- **Paroisse Luthérienne de Metz**
41 rue Mazelle 57000 METZ
Tél : 03 87 74 06 34

Culte israélite - Metz

- **Synagogue de Metz**
39 rue Rabbin Elie Bloch
57000 METZ
Tél : 03 87 75 04 44

Culte musulman Metz

- **Grande Mosquée de Metz**
12 Bd Dominique François Arago
57070 METZ
Tél : 09 81 06 46 64

Locations immobilières communales gérées par Orpi

La commune d'argancy dispose de locaux proposés à la location.

Pour tous renseignements s'adresser à :

ORPI Immobilière EURO MOSELLE

1, route de Hauconcourt

57280 MAIZIERES LES METZ

Tel. : 03 62 72 22 80

Courriel : wendy.euromoselle@orpi.com

La ferme à Olgy 31 rue de Metz



3 cellules commerciales : 31A et 31B

4 logements : 31A

3 logements : 31B



4 Logements : 31C



5 bureaux

« Espace Jean-Paul Vétel »

5 rue de Bussière à Argancy

Locations immobilières communales gérées par ALT'IMMO GEST



5 logements
4 rue de la Bergerie à Rugy

ALT'IMMO-GEST.COM

28 rue Emile Zola

57300 HAGONDANGE

Tél : 03 87 67 34 13

06 76 00 55 16

Courriel : altimmo.immo@gmail.com



3 logements
2A rue Jeanne d'Arc à Argancy



5 logements
« Résidence L'ouvrage »
7 rue de Bussière à Argancy



2 logements
9 rue des Pêcheurs à Argancy



2 logements
5 Place Anne de Méjanès à Argancy

◆ Maison des associations



◆ Boulodrome extérieur



◆ Boulodrome couvert et salle d'activités



◆ Terrains de tennis



2 courts extérieurs



1 court couvert

◆ Terrain de quad



◆ Complexe sportif



◆ Terrain de football et vestiaires



◆ Terrain de basket et de handball



◆ Terrain de baseball et vestiaires



◆ Etang de pêche



◆ Lavoir



◆ Espace Naturel Sensible



Commerçants & Artisans

◆ Boulangerie

Aux saveurs d'Olgy

31A rue de Metz - 57640 OLGY

Tél : 03 87 60 15 58



◆ Restaurant

« Le village »

29 rue de Metz

57640 OLGY

Tél : 06 49 02 76 13

◆ Coiffure

Laurie Création

31A rue de Metz

57640 OLGY

Tél : 03 87 77 71 96

◆ Esthéticienne

Envie de beauté

31A rue de Metz

57640 OLGY

Tél : 06 08 07 97 38

◆ Immobilier

SAFTI - Sophie LINDER

Conseiller indépendant en immobilier

Tél : 07 68 69 35 73

Courriel : sophie.linder@safti.fr

Sandrine DI FRANCESCO

Conseiller indépendant en immobilier

Tél : 06 33 83 40 82

◆ Photographe

SO SWEET

Alexandra MARTH

10 place Anne de Méjanès

57640 ARGANCY

Tél : 06 46 58 44 89

◆ Luthier

AD'JUST GUITAR

Benjamin PAUL

17 rue des Bouvreuils

57640 ARGANCY

TEL : 06.82.23.83.31

◆ Orientation scolaire

Marielle PETIT

2 rue du Moulin

57640 RUGY

Tél : 03 87 77 88 51

06 24 04 56 37

www.tonavenir.net

◆ Galerie d'art

Galerie125

8 rue de l'Eglise

57640 ARGANCY

Tél : 03 87 73 30 94

06 11 81 07 98

Courriel : info@galerie125.fr

www.galerie125.fr

◆ Presse locale

Correspondante du Républicain Lorrain

Liliane ZANNOL

Tél : 03 87 77 84 13

Courriel : claud-zannol57@orange.fr

Distribution du Républicain Lorrain

Jean-Michel MAILLY

Tél : 06 68 69 33 61

Commerçants & Artisans

Alexandre PIERSON

Apiculteur

14 rue des Pêcheurs
57340 ARGANCY
Tél : 03 87 77 87 41

Atelier des sols & fils

1 rue de la Chapelle
57640 OLGY
Tél : 07 88 35 54 24

CG Architectures

Coralie Gerbès

Architecte - DPLG - Urbaniste

5 rue de Bussière
57640 ARGANCY
Tél : 09 51 01 61 21 - 06 08 21 97 63
Courriel : cgarchitectures@orange.fr

CELSIUS

Maintenance chauffage et climatisation

4 rue des Mirabelliers
57640 RUGY
Tél : 03 87 77 86 76 - 06 22 74 84 98

I CARE

Conseil et expertise en maintenance
prédictive et fiabilité

5 rue de Bussière
57640 ARGANCY
Tél 06 28 71 07 60

Jérôme HENNEQUIN - Maçon plâtrier

Chape - carrelage - faïence
1 rue des Chardonnerets
57640 ARGANCY
Tél : 06 77 88 15 24

Laurent LOSSON - Artisan carreleur

16 rue des Roseaux
57640 OLGY
Tél : 03 87 65 54 31 - 06 80 71 54 60
Courriel : lossonlaurent@wanadoo.fr

Le rucher d'Elisa

Christelle ARNOUX-LÉONARD

4 rue de la Maréchalerie
57640 OLGY
Tél : 07 82 19 69 82

Lorraine ELEC 57

Electricité générale
36 rue de Bussière
57640 ARGANCY
Tél : 03 87 66 57 41
www.elec57.fr

LP PROTECT

Laurent Portier

Alarmes - électricité générale
7 rue des Cerisiers
57640 RUGY
Tél : 03 87 72 05 52

SOLURENOV

Christophe Auburtin

Peinture et rénovation
10 A place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY
Tél : 06 86 69 31 33
Courriel : contact@solurenov.fr
www.solurenov.fr

S.P. Multi-Services

Maçonnerie - Carrelage - Plâtrerie
Tous travaux de jardinage
35 rue de Bussière
57640 ARGANCY
Courriel : sebastien.pull@hotmail.com
Tél : 06 21 46 10 50

VISUALSPRAY

Mathieu LIPINSKI

Peintre en décors - Réalisation de vidéos
4 rue de la Bergerie
57640 RUGY
Tél : 06 76 32 54 43
visualspraysas@gmail.com
www.visualspray.com

Entreprises

ZAC des Jonquières

57 ATM

Rue Louis Blériot
57640 ARGANCY
Tél : 03 87 56 03 94

AGROM TRANSPORT

Rue Louis Blériot
57640 ARGANCY
Tél : 03 87 73 50 43

ATEP (Véolia)

Rue Louis Blériot
57640 ARGANCY
Tél : 03 72 31 31 31

BAOMARC Automotive Solutions

Rue Louis Blériot
57640 ARGANCY
Tél : 03 87 40 19 25

CRYOLOR (Air liquide)

Rue Louis Blériot
57640 ARGANCY
Tél : 03 87 70 85 50

DEXX DRIVE

Rue Louis Blériot
57640 ARGANCY
Tél : 06 11 98 47 10

ECF LLERENA

Rue Louis Blériot
57640 ARGANCY
Tél : 03 87 73 90 52

EUROMASTER

Rue Louis Blériot
57640 ARGANCY
Tél : 03 87 73 55 40

VHM CANALISATION

Rue Louis Blériot
57640 ARGANCY
Tél : 03 87 73 99 66

LORAVIA

Rue Louis Blériot
57640 ARGANCY
Tél : 03 82 56 63 71

MARTREUIL père et fils

Rue Louis Blériot
57640 ARGANCY
Tél : 03 87 52 06 18

MOLGAS GREEN MOBILITY

Rue Louis Blériot
57640 ARGANCY

PLURIS EXPERTISE

Rue Louis Blériot
57640 ARGANCY
Tél : 03 56 54 07 00

RENAUD distribution

Rue Louis Blériot
57640 ARGANCY
Tél : 03 87 16 20 39

REWI fleurs France

Rue Louis Blériot
57640 ARGANCY
Tél : 03 87 73 66 64

SMART TP

Rue Louis Blériot
57640 ARGANCY
Tél : 03 87 80 93 36

SVA Jean Rozé

Rue Louis Blériot
57640 ARGANCY
Tél : 03 87 73 70 95

TERA Paysages

Rue Louis Blériot
57640 ARGANCY
Tél : 03 87 73 62 65

TLN First stop

Rue Louis Blériot
57640 ARGANCY
Tél : 03 87 51 51 24

TOUT & BON

Rue Louis Blériot
57640 ARGANCY
Tél : 03 87 61 82 27

Médecins

Dr Renaud LANDMANN

49 rue de Metz
57640 OLGY
Tél : 03 87 77 72 60

Dr Céline JOIE

49 rue de Metz
57640 OLGY
Tél : 03 87 30 34 02



Sida info service 24h/24

Tél : 0 800 840 800

Drogues info service

Tél : 0 800 23 13 13

Urgences

SAMU : 15

Pompiers : 18

Médecin de garde

Répondeur Médigarde
Tél : 08 20 33 20 20

Pharmacie de garde

Répondeur téléphonique
Tél : 32 37



Urgence dentaire

Tél : 15 (coordonnées du dentiste de garde)

Hôpital des armées Legouest

Tél : 03 87 56 46 46

Centre Anti-Poison

Tél : 03 83 32 36 36

Centre de secours Metz

Tél : 03 87 74 38 20

Centre de secours Hagondange

Tél : 03 87 71 51 53

Emplacements des défibrillateurs

Argancy

- Mairie : à l'extérieur, au niveau du panneau d'affichage.
- Devant le groupe scolaire.

Olgly

- Salle des fêtes
- 31B rue de Metz sous le porche résidence La Fermette

Rugy

- Mairie, sous le porche à gauche.



Infirmières

Caroline ANTUNES

Valérie AUBIN

5 rue de Bussière

57640 ARGANCY

Tél : 06 03 30 69 62

Ortophoniste

Charlotte Darbellay

5 rue de Bussière

57640 ARGANCY

Tél : 06 03 06 41 04



Kinésithérapeutes

Ostéopathie, micro kinésithérapie,
rééducation périnéale

BEAUDOUIN-PIPEAUX Lucienne

GUILLOU Myriam

MAGISSON Solenne

PERSAVALLI-ENCINAS Elodie

SERVAIS Méghan

9A rue de la Côte

57640 OLGY

Tél : 03 87 77 08 24



Maison médicale d'Ennery

Maison de Santé «Léonard de Vinci »

3 rue Pablo Picasso

57365 ENNERY

Tél : 03 72 51 00 90

- 4 médecins généralistes
- 3 infirmières
- 2 ostéopathes
- 1 kinésithérapeute
- 1 diététicienne



◆ Groupe Scolaire Erckmann - Chatrian

52, rue de Bussière - 57640 ARGANCY

Ecole maternelle

Contact : 03 87 77 73 70

Ecole élémentaire

Contact : 03 87 77 84 79



Horaires

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

8H30 - 11H45

13H30 - 16H15

Accueil périscolaire

◆ Cias de la rive droite

Communes adhérentes : Argancy, Ay/Moselle, Chailly-lès-Ennery, Charly-Oradour, Ennery, Flévy, Trémery

Cantine - Mercredis - ALSH périscolaire
ALSH extrascolaire - Séjours



CIAS de la Rive Droite

2, rue des écoles
57300 TREMERY

Tél : 03 87 40 12 00
contact@cias-rivedroite.fr
www.cias-rivedroite.fr

Accueil périscolaire cantine à Argancy



Accueil du matin

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
7h30 - 8h20

Cantine

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
11h45 - 13h30

Accueil du soir

- 16h15 - 18h00

Locaux :

1 rue des Sablières - 57640 OLGY

Tél : 03 87 77 72 50

Courriel : jeunesse.argancy@cias-rivedroite.fr

Mercredis et centres aérés Site d'Ennery

Inscription / désinscription
exclusivement par
le portail famille PANDORA
www.cias-rivedroite.fr

Multi-accueil des enfants de 10 semaines à 6 ans Site de Trémery



Multi-accueil
« L'univers des Patabulles »

Croix Rouge française

Tél : 03 87 40 10 25

Courriel : multi-accueil.crf@orange.fr

Associations

A.C.P. d'Olgy

Association des Cavaliers Propriétaires
Président : Franck PALAU
franck.palau57@gmail.com

Amicale de Pêche

Président : René PULL
Tél : 03 87 77 80 96
rene-annick-pull@hotmail.com

Amicale du personnel

Président : Mickaël CLESSE
Tél : 06 40 82 80 67

Amicale des Donneurs de Sang

Bénévoles de la Rive Droite

Christine HOFFMANN
Tél : 06 98 60 67 57

Argancy Pétanque

Président : Pascal ETIENNE
Tél : 06 50 07 05 74
pascaletienne14@sfr.fr

A.C.M.F.-F.N.A.M.

Jean-Claude SCHEFFER
jean-claude.scheffer@orange.fr

The Bootleggers

Président : Guillaume CERVANTES
Tél : 06 34 12 74 57
cervantesguillaume@gmail.com
www.argancy-baseball.org

Colombophile

Pascal MOREIRA
Tél : 06 98 47 23 80
moreira_pascal57@gmail.com

Compagnie NOGARA

Véronique HENON-HILAIRE
Tél : 06 30 91 47 56
verohenon@hotmail.com

Interassociation

L'interassociation propose la location de matériel (bancs, tables) pour vos fêtes et cérémonies.

Prix : 2 € la table avec deux bancs

Claude PIERSON : 03 87 77 70 35
06 85 20 02 87

Président : Yves COMINO
Tél : 03 87 77 89 25

Membres de l'interassociation :

- Familles Rurales
- US Argancy
- Argancy Pétanque
- Tennis Club d'Argancy
- The Bootleggers
- ACP Olgy
- Amicale de pêche
- Ruyg Loisirs
- Ecole Buissonnière
- Loisirs et partage
- Quad 9
- Studio mécanique
- Amicale du personnel

C.Y.V.M. Olgy

Présidente : Coralie GERBES
Tél : 06 08 21 97 63
cyvm@orange.fr

Ecole Buissonnière d'Argancy

Présidente : Jenifer LIBERTI
Tél : 06 25 93 01 18
ecole.buissonniere.argancy@gmail.com

Ecole de Musique et de Danse de la rive droite

Président : Albert D'AMATO
Tél : 07 87 89 83 79
albert.damato@hotmail.com

Enfermés Dehors

Présidente : Isabelle CLEMENT
Mme CARIZEY : 06 04 43 04 25 (Olgy)
M. LIBRALON : 06 61 34 82 10 - (Rugy)

Familles Rurales d'Argancy

Président : Albert D'AMATO
Tél : 07 87 89 83 79
albert.damato@hotmail.com

Airsoft FAT 57

Président : Paul RIMBERT
Tél: 06 78 09 13 56
paul.rimbert@iadfrance.fr

Loisirs et Partage

Président : Yves COMINO
Tél : 03 87 77 89 25
yves.comino@wanadoo.fr

Orchestre d'Harmonie Intercommunal Vents d'Est

Présidente : Françoise TUTIN
Tél : 06 26 12 02 72
francoiseloulou57@hotmail.fr

Quad Neuf Argancy

Président : Gilles BERTRAND
Tél : 06 01 91 74 87
bertrand.gil57@gmail.com
www.quad9argancy.fr

Rugy Loisirs

Président : Emmanuel MARTIN
Tél : 03 57 56 51 11
rugyloisirs@gmail.com

Studio Mécanique

Président : Davy KLEIN
Tél : 06 02 45 67 48
klein.davy@gmail.com

Tennis Club Argancy

Président : Marc-Antoine FUCHS
Tél : 06 23 65 61 45
marcantoine.fuchs@arcelormittal.com

U.S. Argancy Football

Président : Michaël VOINÇON
Tél : 06 86 38 43 47
argancy.us@moselle.lgef.fr

Chèque loisirs enfants

Le chèque loisirs s'adresse à l'ensemble des enfants résidant dans la commune, âgés de 3 à 25 ans dans l'année.

Pour les enfants de plus de 16 ans, il sera nécessaire de présenter, suivant le cas, un certificat de scolarité, un contrat d'alternance ou une attestation d'inscription à Pôle Emploi.

Mode d'emploi

- Les chèques loisirs sont disponibles en mairie à partir du 15 janvier et sont valables jusqu'au 31 décembre.
- Montant : www.argancy.net

Sont exclus du paiement en chèques loisirs les manifestations et festivités organisées par les associations : bal, repas dansant, boissons, sorties.

Ils ne peuvent pas être utilisés pour les activités d'autres villes ou villages, sauf pour l'école intercommunale de musique et Familles Rurales.

Associations adhérentes

- US Argancy
- Familles Rurales
- Tennis Club
- Argancy Pétanque
- Bootleggers
- CYVM
- Amicale de Pêche
- Rugby Loisirs
- Ecole de Musique et de Danse d'Ennery
- Ecole buissonnière

Chèque détente seniors

Le chèque détente seniors est destiné aux habitants de la commune âgés de 62 ans et plus dans l'année.

Il est disponible en mairie et est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Il sert à financer une activité au sein des associations reconnues de la commune ayant signé une convention d'utilisation.

Associations adhérentes

- US d'Argancy
- Familles Rurales
- Tennis Club
- Argancy Pétanque
- Bootleggers
- CYVM
- Amicale de Pêche
- Rugby Loisirs
- Loisirs et partage

Services intercommunaux Loisirs



Ecole de musique et de danse de la rive droite

8 rue du Château
57365 ENNERY
Tél : 03 87 71 89 20
Courriel : eimd.secretariat@gmail.com
Permanence d'accueil :

- Mardi : 15h00 - 18h00
- Mercredi : 9h30 - 12h00
14h00 - 17h30
- Vendredi : 15h00 - 18h00



Vents d'Est Orchestre d'harmonie intercommunal

8 rue du Château
57365 ENNERY
Répétition le samedi de 17h00 à 18h30

Contact :
direction.vent.dest57@gmail.com
vents.dest57@gmail.com





Maison France Services

La poste
2 place Schuman
57365 ENNERY
Tél : 03 87 58 74 25
ennery@france-services.gouv.fr

La maison France Services située à Ennery met à votre disposition un accès Internet ainsi que le matériel adéquat :

- ordinateur
- tablette
- scanner
- imprimante

Horaires

Lundi :	10h30 - 12h00 14h00 - 16h30
Mardi à vendredi :	9h00 - 12h00 14h00 - 16h30
Samedi :	9h00 - 12h00

Vous pourrez être accompagnés pour :

- déclarer vos impôts auprès des finances publiques ;
- établir une demande de Carte Nationale d'Identité, un permis de conduire ou un certificat d'immatriculation ;
- demander une aide auprès de la CAF ;
- accéder à France Travail
- créer un compte auprès de la CPAM sur ameli.fr ;
- préparer sa retraite avec la CARSAT ;
- créer son compte à la Mutualité Sociale Agricole ;
- faire face à un litige (défense des droits du Ministère de la Justice).

Des aides spécifiques

- Un conciliateur de justice est présent le 1^{er} mardi de chaque mois sur rendez-vous.
- Un écrivain public aide à la rédaction des divers courriers (sur rendez-vous).
- Une permanence du Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM-SOLIHA Moselle) reçoit les usagers le 2^e vendredi des mois pairs de 10h30 à 12h, sur rendez-vous : 03 87 75 32 28



Police municipale mutualisée

Communes adhérentes : Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Charly-Oradour, Ennery, Malroy.

6 place Robert Schuman
57365 ENNERY
Tél : 06 08 37 12 05
courriel : pm.ennery@orange.fr

Opération tranquillité vacances

5 policiers municipaux ont pour mission d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.

Ils assurent le bon déroulement des mesures prises par le maire dans l'exercice de ses pouvoirs de police.

Le formulaire est à télécharger sur le site de la commune : www.argancy.net, rubrique « vivre à Argancy », ou à retirer directement en mairie.

Il est fortement conseillé de faire cette démarche au moins 8 jours avant votre départ.

Gendarmerie Nationale

Gendarmerie Nationale
2 rue Pablo Picasso
57365 ENNERY
Tél : 03 87 77 91 02

En cas de non réponse aux numéros de téléphone de la police municipale mutualisée ou de la Gendarmerie Nationale, composez le 17.

Du lundi au samedi

- 08H00 - 12H00 et 14H00 - 18H00

Dimanche

- 09H00 - 12H00 et 15H00 - 18H00



Conciliateur de justice

Britta NADE

Tél : 06 21 34 64 52

britta.nade@conciliateurdejustice.fr

Centre Moselle Solidarité

13 rue de Metz

57300 HAGONDANGE

Tél : 03 87 21 56 00

Aides sociales spécifiques

Aides aux personnes âgées ou dépendantes

ALYS

6 rue Pablo Picasso

ZAC des Begnennes

57365 ENNERY

Tél : 03 87 34 43 43

www.allys.fr

Logements séniors

Résidence DOMYTIS

1 rue Victor Hugo

57280 MAIZIÈRES-LÈS-METZ

Tél : 03 87 20 23 23

AMAPA

32 avenue de la Liberté

57050 LE BAN ST MARTIN

Tél : 0811 65 28 28

www.amapa.fr

CLIC de la Moselle

6 rue Robert Schumann

57220 BOULAY

Tél : 03 87 21 98 87

Courriel : clicmoselleboulay@cg57.fr



◆ Logements seniors Rives de Moselle

Rives de Moselle dispose d'un parc de 41 logements seniors dans plusieurs de ses communes, dont 8 sont situés à Argancy.



Contact pour informations :
technique@rivesdemoselle.fr
Tél : 03.87.51.77.02

Résidence du Tilleul

1 place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY

Les logements seniors réalisés par Rives de Moselle sont des logements adaptés aux contraintes du vieillissement (circulation en fauteuil roulant, volets électriques...). Sous la forme de T3, T2, de pavillons ou de petits collectifs, ils s'adressent à des personnes désireuses de rester autonomes dans leur domicile, en vue d'assurer leur bien-être social.

Ce sont des logements conventionnés qui ouvrent droit à l'APL. Les bénéficiaires sont éligibles selon des conditions de ressources. Les plafonds de ressources sont définis chaque année, veuillez les consulter sur : www.rivesdemoselle.fr



C.A.L.M.

(Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle)

Le CALM est un « guichet unique » pour les propriétaires occupants modestes. Il apporte un conseil technique, thermique et financier neutre et gratuit pour vous aider à définir votre projet. Il vous accompagne également dans la constitution des dossiers de demandes de subventions.



Les seniors et l'adaptation de l'habitat au vieillissement

L'habitat des seniors est une priorité pour le CALM qui instruit en moyenne 300 dossiers de retraités par an.

Le CALM a formé ses techniciens dans les domaines d'accessibilité et d'adaptation des logements. Ils réalisent ainsi les diagnostics Autonomie pour l'Anah et la Carsat dans le cadre des demandes d'aides de personnes âgées et/ou handicapées.

C.A.L.M. - SOLIHA Moselle

24 rue du Palais

57040 METZ CEDEX 1

Tél : 03 87 75 32 28

www.calm-logement.fr

Les aides de l'Etat à l'amélioration de l'habitat *

Il existe de nombreuses possibilités d'aides et de subventions pour financer les travaux de rénovation ou d'économie d'énergie.

- Aides de l'ANAH
- Prêt de la CAF
- Eco-prêt à taux zéro
- Prime à la rénovation énergétique

ANAH (Agence Nationale de l'Habitat)

Délégation de la Moselle

17 quai Paul Wiltzer - BP 31035

57036 METZ CEDEX 1

Tél : 03 87 34 34 57

www.anah.fr

A savoir : certaines caisses de retraite proposent également des aides financières. Renseignez-vous !

Plus d'informations sur le site Internet :

www.service-public.fr

rubrique logement

* Sous réserve de modifications par les organismes concernés

ADIL 57

Agence Départementale d'Information sur le Logement

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement est un centre d'information sur l'habitat.

Permanences et informations :

www.adil57.org

Contact : 03 87 50 02 60

Des conseillers répondent à vos questions d'ordre juridique, fiscal et financier sur :

- les prêts et aides spécifiques pour acquérir, construire ou améliorer son logement
- les assurances, le permis de construire et les règles d'urbanisme
- les règles d'attribution des logements HLM
- les rapports locatifs, les impayés
- les relations en copropriété
- la fiscalité immobilière...

Rives de Moselle

Différentes aides à disposition

Exemples :

Logement

- Dispositif Riv'Renov
- Dispositif Pass Logement
- Aide au premier logement
- Etc.

Environnement

- Aide à l'achat d'un composteur
- Aide à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie
- Etc.

Mobilité

- Aide à l'achat d'un vélo
- Etc.



1, Place de la Gare
57280 MAIZIÈRES-LÈS-METZ
Tél : 03 87 51 77 02

- Entreprises
- Commerces
- Artisanat
- Etc.

Pour plus d'informations
Courriel : accueil@rivesdemoselle.fr

◆ Plan Local d'Urbanisme



La commune dispose d'un PLU Plan Local d'Urbanisme. Pour tous travaux ou demande de permis, s'adresser préalablement à la mairie ou consulter le PLU sur : www.argancy.net

Travaux soumis à déclaration préalable

- Clôture
- Création d'ouvertures, changement de menuiseries extérieures
- Travaux de ravalement de façade
- Piscine
- Abri de jardin et poulailler
- Toiture
- Terrasse surélevée

Une déclaration d'achèvement des travaux doit être déposée en mairie à la fin du chantier.

Permis de construire et permis de démolir

- Dossier à déposer en mairie.
- En début de travaux : déposer en mairie une déclaration d'ouverture de chantier et les travaux terminés, une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

Certificat d'urbanisme opérationnel

- Ce document informe toute personne des possibilités de construction sur un terrain.



◆ Déjections canines et équinnes

Arrêté municipal n°08/2012 (extraits)

Article 7-2 : Déjections

Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un animal de compagnie de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute partie de la voie publique, le trottoir ou la chaussée, les pelouses et massifs de fleurs, les places et les aires publiques destinées ou non aux jeux et à la pratique du sport, leurs abords ainsi que les dépendances du groupe scolaire de la commune.

Toute personne promenant un animal est tenue de prévoir un moyen de récupérer les déjections. Ces ustensiles sont disponibles dans les commerces et mis à disposition par la commune en divers endroits.

Les souillures doivent être ramassées dans un emballage étanche pour être jetées dans la plus proche poubelle.

Article 7-3 : Poursuites pénales

Les infractions prévues à l'article 7 sont constatées et poursuivies comme le prévoit la réglementation en vigueur. Conformément au Code de Procédure Pénale, il sera fait application de la procédure de l'amende forfaitaire de 2^e classe prévue par les articles R632-1 alinéa 1 du Code Pénal et de l'article R. 541-76 du Code de l'Environnement.

Dans le cas où le dépôt de déjection porte atteinte à l'intégrité du domaine public et ses dépendances de manière récurrente, parce que la personne détentrice de l'animal au moment des faits, ou par habitude dûment constatée, refuse de ramasser les souillures, il pourra être fait état de l'infraction par la rédaction d'un procès verbal développé pour la contravention de 5^e classe en visant l'article R. 116-2 du Code de la Voirie Routière.



Voir p. 39 à 42 la localisation des Toutounets

◆ Chiens tenus en laisse

Arrêté du maire n°38/2016 (extraits)

1- Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer, sur la voie publique, seuls et sans maître ou gardien.

2- Tout chien circulant sur la voie publique doit être constamment tenu en laisse, c'est à dire relié physiquement à la personne qui en a la charge.



◆ Chiens dangereux



Les chiens susceptibles d'être dangereux sont classés en deux catégories et sont soumis à une réglementation particulière. Leurs propriétaires doivent obligatoirement posséder un permis de détention délivré par le maire de la commune où ils résident.

Le détenteur d'un chien dangereux doit toujours avoir le **permis de détention** sur lui. En cas de défaut de permis, il dispose d'un mois pour régulariser sa situation.

◆ Animaux nuisibles

La municipalité a signé une convention de service pour le piégeage des animaux nuisibles avec l'Association des Piégeurs Mosellans.

Toute personne ayant subi un préjudice causé par un animal nuisible peut demander l'intervention de cette association auprès de la mairie.

L'association est seule habilitée pour définir les conditions ou non d'intervention. Le demandeur s'engage à faciliter l'accès du lieu de piégeage aux piégeurs.

Association des Piégeurs Mosellans
1, rue de la Passotte - BP 37815
57078 METZ CEDEX 03
Tél : 03 87 75 82 82

Chasse communale

Les propriétaires de terrains communaux faisant partie des lots de chasse de la commune d'Argancy sont invités à informer chaque année, la mairie des éventuels changements de propriété (vente ou achat de terrain). Cette information est nécessaire pour la mise à jour du fichier de la chasse communale.



◆ Sécurité - risques

Information sur les risques majeurs

Notre commune est concernée par trois types de risques majeurs :

- risque dit « naturel » : inondation, lié à la proximité de la Moselle.
- risque industriel dû à une installation de TOTAL GAZ (Etablissement SEVESO) sur la commune de Hauconcourt.
- risque dit « technologique » lié au transport de matières dangereuses sur les grands axes (RD1 et A4) et aux traversées de canalisations souterraines (concessionnaires : Gaz de France et Air Liquide).

Il apparaît fondamental d'informer et de sensibiliser la population à la conduite à tenir en cas d'alerte.

Le Dossier d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) est à votre disposition sur le site internet et le panneau d'information digital de la mairie.

Système d'alerte et d'informations des populations

Un dispositif d'alerte, propriété de l'Etat, est installé sur le toit de la mairie.

Tous les premiers mercredis du mois, à midi, les sirènes font l'objet d'un exercice. Cet essai mensuel ne comprend qu'un seul cycle.

Le signal national d'alerte se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'1 minute et 41 secondes séparées par un intervalle de 5 secondes.

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.



Que faire si les sirènes sonnent ?

Si on vous demande de vous confiner : arrêtez la climatisation, le chauffage et la ventilation. Bouchez les ouvertures (aérations, cheminées), collez du gros ruban adhésif autour des portes et des fenêtres. Ces mesures vous protégeront d'une pollution d'atmosphère.

Les autorités donne l'ordre d'évacuer : faites-le dans les plus brefs délais.

Les consignes à appliquer seront diffusées sur les antennes de Radio France. Il est donc conseillé d'avoir toujours chez soi un poste de radio fonctionnant à piles, en état de marche.

Arrêté municipal en cas de crue de la Moselle

Il est rappelé qu'en cas d'inondation et dès qu'il y a menace sur un bien public tel que notre groupe scolaire, un arrêté municipal du 3 novembre 2011, conforme aux directives préfectorales et à l'article L 2542-10 du code des collectivités territoriales, impose la fermeture des bâtiments.

En résumé, en cas de crue de la Moselle, le groupe scolaire est fermé comme l'impose la loi.

◆ Circulation sur la zone des Gravières

La zone des étangs dite « des Gravières » a été classée ENS (Espace Naturel Sensible). Afin de valoriser et préserver cet endroit, véritable patrimoine naturel de la commune, la circulation est réglementée.*

Chaque ayant-droit (propriétaire ou locataire d'étangs, personnels devant intervenir sur site, etc...) doit se faire délivrer, par la mairie, un badge d'accès. Sans badge, il est interdit de circuler en voiture dans la zone des étangs. Toute infraction sera verbalisée.



* Se référer au panneau à l'entrée du site.

◆ Le bruit

L'utilisation des machines bruyantes telles que les tondeuses, raboteuses, scies mécaniques... sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore.

Ces actes sont réglementés par l'arrêté municipal n°52 de 2013.

Les travaux bruyants sont autorisés :

- les jours ouvrables, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- les samedis, de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés, de 10h00 à 12h00.

◆ Feux de jardins



Loi 2020-105 du 10/02/2020

◆ Ordures ménagères

Ramassage une fois par semaine le mercredi.

Les poubelles doivent être :

- **sorties après 20 heures la veille**
- **rentrées le jour même du ramassage.**

Les conteneurs d'ordures ménagères et les sacs de tri sont associés à une adresse. Les propriétaires des constructions neuves doivent demander en mairie leur équipement.

Tri sélectif : ramassage le mardi Sacs transparents (à retirer en mairie)

Tous les emballages en plastique se recyclent.

- **Les flacons** : shampoing, gel douche, mayonnaise..
- **Les bouteilles en plastique y compris les bouteilles d'huile alimentaire.**
- **Les films plastique, barquettes et pots de yaourt**
- **Boîtes métalliques de produits alimentaires, aérosols** : crème chantilly, déodorants, mousses à raser...
- **Briques contenant des produits alimentaires** : boissons, soupes
- **Cartonnettes d'emballage** : paquets de céréales, pâtes.
- **Boîtes d'oeufs**

Ramassage du verre et du papier

Des conteneurs enterrés sont à votre disposition .

- Argancy : rue des Sablières (face à la salle des Fêtes)
- Olgy : rue de la Côte
- Rugy : rue du Calvaire (aire à pique-nique)
- Barrage : rue d'Amelange, un conteneur aérien est situé à proximité des habitations



Service « objets encombrants »

La collecte des encombrants est ouverte à tous les usagers résidant sur le territoire de la communauté de communes Rives de Moselle. Ce service est mensuel. Il se fait à la demande via une inscription par téléphone : **03 87 51 77 02.**

Composteur

La communauté de communes Rives de Moselle offre un composteur à chaque foyer du territoire. Pour en bénéficier, faites-en la demande en mairie.

Déchetteries mises à disposition par Rives de Moselle

Déchetterie de Maizières-lès-Metz

Rue Emile Gallé
57280 MAIZIÈRES-LÈS-METZ
Tél : 03 87 51 77 02

Horaires d'hiver

Du 1^{er} novembre au 31 mars de l'année suivante

Déchetterie de Talange

Chemin d'Hauconcourt
57525 TALANGE
Tél : 03 87 72 39 70

Déchetterie d'Ennery

Route de Flévy
57365 ENNERY
Tél : 03 87 51 77 02

Déchetterie de Richemont

Zone du Champ de Mars
57270 RICHEMONT

	Ennery	Maizières-lès-Metz	Richemont	Talange
Lundi	Fermée	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h 14h - 17h
Mardi	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	10h - 12h 14h - 17h
Mercredi	14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h 14h - 17h
Judi	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	10h - 12h 14h - 17h
Vendredi	10h - 12h 14h - 17h	10h - 12h 14h - 17h	10h - 12h 14h - 17h	10h - 12h 14h - 17h
Samedi	10h - 17h	10h - 17h	10h - 17h	10h - 17h

Horaires d'été

Du 1^{er} avril au 31 octobre

Les déchetteries sont accessibles avec un badge.

Pour recevoir votre badge, merci de remplir le formulaire disponible sur le site Internet de la communauté de communes.
www.rivesdemoselle.fr

	Ennery	Maizières-lès-Metz	Richemont	Talange
Lundi	Fermée	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h
Mardi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 18h
Mercredi	14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h
Judi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 18h
Vendredi	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h
Samedi	9h - 18h	9h - 18h	9h - 18h	9h - 18h



Déchets autorisés

Les déchets autorisés

- Batteries, piles
- Bois
- Capsules de café en aluminium
- Cartons d'emballage
- Cartouches d'encre
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) : TV, Hifi, électroménager, téléphones portables, etc.
- Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) : radiographies, acides et bases, produits phytosanitaires, colles, solvants, peintures, etc.
- Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) : lancettes, aiguilles, etc. (uniquement à Talange et à Richemont)
- Ferrailles
- Gravats
- Huiles de vidange et ménagères
- Lampes à économie d'énergie
- Plâtre (uniquement à Ennery et à Maizières-lès-Metz)
- Pneus de véhicules légers sans jantes (uniquement à Talange et à Richemont).
- Pots souillés de peinture ou de solvants vides
- Tout-venant
- Meubles (benne Eco-mobilier)
- Végétaux (sans sacs plastiques)
- Verre
- Vêtements et articles de maroquinerie

Un doute, une question :

www.rivesdemoselle.fr

Tél : 03 87 51 77 02

Balayage des caniveaux*

Calendrier consultable sur : www.argancy.net

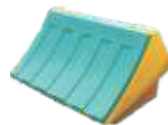
Les voitures ne seront pas garées le long des trottoirs, afin que la balayeuse puisse faire son travail.

* Sous réserve de modifications par Rives de Moselle



Implantation d'équipements

Implantation dans les 3 villages des boîtes postales, Toutounet, bacs à sel



Bacs à sel

Pour faire face au verglas et à la neige de l'hiver, la municipalité met à votre disposition 13 bacs à sel répartis sur toute la commune.

- Rue des Prés, en face des ateliers municipaux
- Rue des Mésanges
- Rue des Pêcheurs
- Place Anne de Méjanès

Toutounet

La municipalité a équipé la commune de distributeurs de sachets Toutounet, pour ramasser les déjections canines.

Si vous constatez qu'un Toutounet est vide, n'hésitez pas à contacter la mairie.



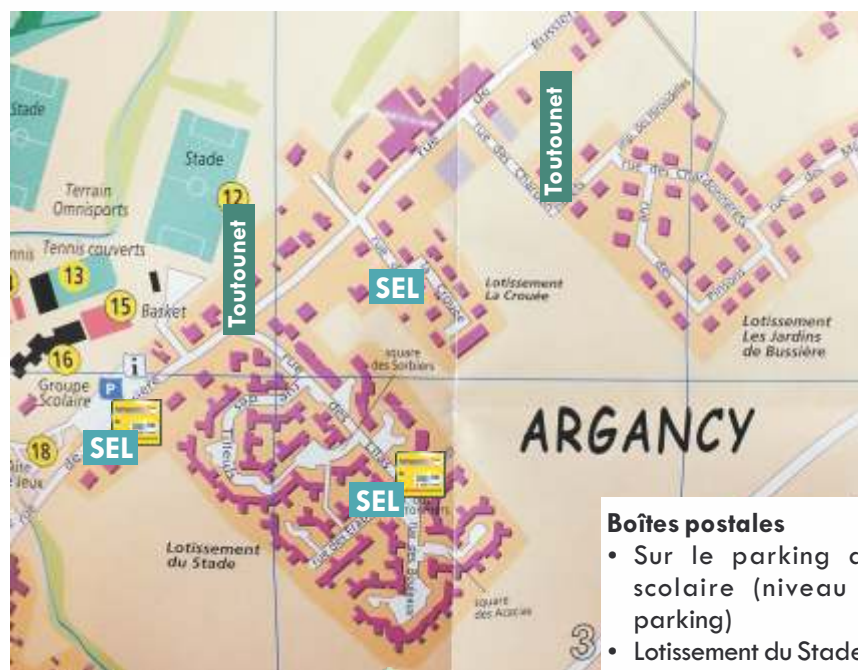
Boîte postale

- Rue de Bussière le long des logements Seniors



- Près du monument aux Morts
- A l'entrée du village

Implantation d'équipements



Boîtes postales

- Sur le parking du groupe scolaire (niveau sortie du parking)
- Lotissement du Stade : angle rue des Lilas et rue des Ormes, face à la Place des Marronniers.

Bacs à sel :

- Rue de la Crouée
- Place des Marronniers (Lot. du Stade)
- Rue de Bussière, face au groupe scolaire

Toutounet

- Angle rue des Chardonnerets, rue des Hirondelles (Lot. de Bussière)
- Au début de la rue des Lilas (Lot. du Stade)





Boîtes postales

- Le long de la rue de Metz, entre la Rue de la Maréchalerie et En Chemée
- Angle rue de Metz et rue de Malroy



Bacs à sel

- Intersection rue de la Chapelle et rue de la Côte
- Rue de Metz (Fermette)
- Rue de la Moselle

Toutounet

- Place de la Liberté
- Intersection rue de la Chapelle et rue de la Côte
- Angle de la Rue de Metz et de la rue de la Moselle





Conteneurs d'apport volontaire verre et papier

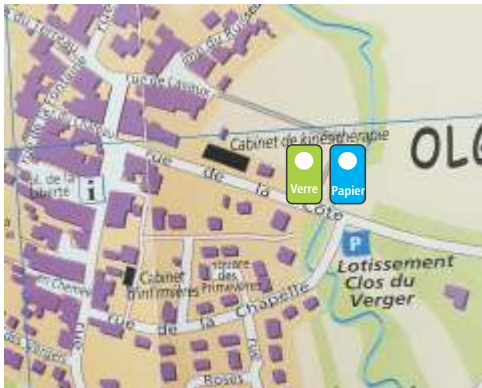
Argancy : rue des Sablières
(Face à la salle des fêtes)



Rugy : rue du Calvaire
(Aire à pique-nique)



Olgly : rue de la Côte



Pièces et démarches officielles

Carte Nationale d'Identité de Nationalité française

- Validité 15 ans
- Mairie spécifique *
- Délai 30 jours
- Gratuit



1- Faire une pré-demande sur : www.ants.gouv.fr

2- Réunir les pièces demandées :

- Ancienne carte d'identité
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois
- N° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de la démarche (il est conseillé d'imprimer le récapitulatif de pré-demande)

Si la validité de votre carte d'identité est dépassée depuis plus de 5 ans ou si c'est une première demande, vous devez fournir un acte de naissance de moins de 3 mois.

Passeport

Adulte

- Validité 10 ans
- Mairie spécifique *
- Timbre fiscal
- Délai 30 jours

Enfant

- A refaire tous les 5 ans jusqu'à la majorité

La procédure est la même que pour la carte d'identité.

Éléments à fournir :

- pièce d'identité
- 1 photos d'identité conforme
- justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Timbre fiscal.

* Passeport et carte d'identité

Prendre rendez-vous dans une mairie équipée un dispositif de recueil des données biométriques.

Pour Argancy, les villes équipées sont : Amnéville, Maizières-lès-Metz, Metz, Montigny-lès-Metz, Peltre, Rémilly, Rombas, Thionville, Woippy et Yutz.

Vous pouvez aller également dans un autre département.

Acte de naissance

- Mairie du lieu de naissance
- Gratuit

Acte de mariage

- Mairie du lieu de mariage
- Gratuit

Acte de décès

- Mairie du lieu de décès ou du domicile
- Gratuit

Ces demandes peuvent se faire en ligne sur le site : www.servicepublic.fr, par courrier ou directement dans la mairie concernée.

Livret de famille

- Mairie du lieu du mariage
- Gratuit

Il est automatiquement délivré au couple à la mairie au moment du mariage.

Les mères célibataires et les parents non mariés peuvent l'obtenir au moment de la reconnaissance d'un enfant naturel. En cas de perte, de vol, de divorce ou de séparation, il est possible d'obtenir gratuitement un duplicata.

PACS

- Mairie du domicile
- Gratuit

Le pacte civil de solidarité (Pacs) est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe. Il permet d'organiser votre vie commune.

Certificat de vie commune

- Mairie du domicile
- Gratuit

Ce document est nécessaire pour prouver que vous vivez bien en couple. Certaines administrations peuvent alors vous attribuer les mêmes avantages que pour les couples mariés : allocations familiales, sécurité sociale ...
A noter cependant qu'aucun texte n'oblige un maire à vous délivrer ce certificat.

Mariage civil

- Mairie du domicile d'un des époux

Deux personnes même si elles ne sont pas de nationalité française, peuvent se marier en France. Il faut être âgé de 18 ans pour un homme et de 15 ans pour une femme.

Formalités :

Il faut se présenter à la mairie du domicile de l'un des futurs époux et y retirer un dossier de mariage.

Contrats de mariage

- S'adresser à un notaire

Le contrat de mariage définit le devenir des biens du couple. La plupart des époux choisissent le régime de droit commun ou « régime de la communauté réduite aux acquêts ». Il n'y a dans ce cas aucune formalité à remplir.

Il y a 4 autres régimes pour lesquels il faut aller chez le notaire.

- **Régime de la communauté réduite aux acquêts avec des aménagements** : régime de droit commun avec des clauses modifiables.
- **Régime de la communauté universelle** : tous les biens présents et à venir sont communs.
- **Régime de séparation de biens** : vous conservez vos biens personnels présents et futurs.
- **Régime de participation aux acquêts** : séparation de biens aménagée. En cas de dissolution du mariage, vous avez droit à la moitié des biens de votre conjoint.

Déclaration de naissance

- Mairie du lieu de naissance

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant légitime ou naturel. Elle doit être faite dans les trois jours suivant la naissance. L'officier d'état-civil vous remet le carnet de santé.

Pièces à produire :

- Livret de famille ou carte d'identité pour les parents non mariés
- Certificat établi par le médecin ou la sage femme.

Copie de l'acte de naissance

- Mairie du lieu de naissance
- Gratuit

La copie de l'acte de naissance est une reproduction par les services de l'état-civil de l'intégralité des informations portées sur l'acte de naissance.

Il peut être demandé par l'intéressé, son conjoint, ses ascendants ou descendants, son représentant légal.

Reconnaissance d'un enfant naturel

- Mairie du lieu de naissance

Faire une déclaration de naissance (dans les 3 jours).

La reconnaissance de l'enfant sera portée sur l'acte de naissance. Il est également possible de reconnaître un enfant avant sa naissance. S'adresser à la mairie du domicile.

Déclaration de décès

- Mairie du lieu du décès
- Gratuit

Il est obligatoire de faire une déclaration de décès à la mairie (du lieu du décès) dans les 24 heures suivant l'événement. Les pompes funèbres ou l'hôpital peuvent se charger de cette formalité.

Un médecin doit obligatoirement constater le décès, il délivre alors un certificat.

En cas de mort violente (suicide ou accident), il est nécessaire de prévenir la police.

Copie d'acte de décès

- Mairie du lieu du décès ou du domicile du défunt

Ce document est la reproduction intégrale des mentions figurant sur l'acte de décès.

Toute personne même si elle n'a aucun lien de parenté avec le défunt peut la demander. S'adresser à la mairie où a été dressé l'acte ou à la mairie du dernier domicile du défunt. Si le décès est survenu à l'étranger, s'adresser au ministère des affaires étrangères (si le défunt était français).

Pièces et démarches officielles

Naturalisation

- Pour la Moselle, le dossier doit être déposé à la Préfecture de Meurthe et Moselle.
- Timbre fiscal de 55 €

La naturalisation est un mode d'acquisition volontaire de la nationalité française. Pour être naturalisé, il faut répondre à des conditions liées notamment à la régularité du séjour en France, à l'intégration dans la communauté française, à l'absence de condamnations pénales. La naturalisation est soumise à la décision de l'administration qui peut la refuser même si les conditions sont réunies.

Pièces à fournir : formulaire Cerfa n° 12753*01

Changement de domicile

Vous devez vous inscrire à la mairie de votre nouveau domicile avec votre livret de famille et une pièce d'identité. Attention cette inscription n'est pas automatique, même si vous avez déposé un permis de construire ou inscrit vos enfants à l'école.

Si vous déménagez tout en restant dans le village, vous devez également prévenir la mairie.

Permis de conduire

- En ligne sur : <https://ants.gouv.fr>
- Certaines auto-écoles labellisées peuvent délivrer le permis.
- Liste sur : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Carte grise

- Vendre ou donner son véhicule
- Immatriculer un véhicule d'occasion
- Refaire la carte grise
- Modifier son adresse sur la carte grise *
- Immatriculer un véhicule et demander le quitus fiscal

En ligne sur : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

*Que vous changiez ou non de département, vous devez effectuer le changement d'adresse sur votre carte grise dans le délai d'un mois qui suit le déménagement.

- Carte grise + justificatif de domicile
- Formalité à effectuer en ligne : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Conserver les papiers

Toute la vie

- Livret de famille
- Jugement d'adoption
- Contrat de mariage, PACS
- Jugement de divorce ou de séparation de corps
- Acte de reconnaissance d'un enfant naturel
- Certificats de travail - diplômes
- Testament
- Titres de règlement de copropriété
- Polices d'assurance et preuve de leur résiliation
- Carnet de santé, dossiers médicaux, carte de groupe sanguin

30 ans

- Bulletins de salaires (au moins jusqu'à la liquidation de la retraite)
- Contrats de travail
- Lettres de licenciement
- Reçus pour solde de tout compte
- Avis d'arrêt de travail pour maladie ou accident
- Bulletins de versement des indemnités de sécurité sociale
- Documents relatifs à une union libre

3 ans

- Déclarations de revenus
- Documents justificatifs de déduction fiscale
- Impôt sur la fortune
- Avertissements du percepteur
- Preuve de paiement des impôts
- Justificatifs de paiement des cotisations de Sécurité Sociale et d'allocations familiales
- Frais d'hôpitaux

1 an

- Certificat de ramonage
- Chèque à encaisser : 1 an et 8 jours

10 ans

- Travaux : commande, contrat passé et réception de la commande, constatations de dommages et malfaçons
- Factures des entreprises et honoraires des architectes

5 ans

- Documents relatifs aux allocations chômage
- Quittances de loyer
- Bail (pendant toute la durée de la location et les 5 années suivantes)
- Talons de chèque et relevés de compte
- factures électricité et gaz

2 ans

- Prêt à la consommation et prêt immobilier 2 ans après la dernière échéance
- Factures d'eau
- Bordereaux de versement des allocations familiales

Numéros utiles

Centre antipoison (Nancy)	03 83 22 50 50
SOS Médecins	3624
Croix Rouge Ecoute	0 800 858 858
Cancer info	0 805 23 124
SIDA info services	0 800 840 800
Drogues info services	0 800 23 13 13
Tabac info service	3989
Ecoute Alcool	0 980 980 930
Santé info droits	01 53 62 40 30
Planning familial	0 800 098 11 11
SOS Amitié	09 72 39 40 50
Suicide écoute	01 45 39 40 00
Enfants disparus	116 000
Non au harcèlement scolaire	3020
Violence femme info	3919
Viols femmes information	0 800 05 95 95
Maltraitance personnes âgées et handicapées	3977



U.E.M.	2 Place du Pontiffroy - BP 20129 57014 METZ CEDEX 1	Administration : 03 87 34 44 44 0810 30 35 10 Accueil client : 03 87 34 45 00
GDF-SUEZ	- Urgence sécurité gaz - Raccordement au gaz naturel - Pour les administrés qui ont un contrat d'électricité ou de gaz naturel GRDF SUEZ DOLCEVITA www.gdfsuez-dolcevita.fr	0 800 47 33 33 0 810 224 000 09 69 324 324
Suez Eau France		0 969 320 404
Société Générale des Eaux Région Est - VEOLIA	103 rue aux Arènes 57000 METZ	0 810 463 463
Services Fiscaux de Moselle	4 rue des Clercs 57000 METZ	03 87 55 88 00
Trésorerie Service de Gestion Comptable	1 rue du Chanoine Collin 57036 METZ CEDEX 1	03 57 84 40 49
Cadastre	Centre des Finances Publiques 8 rue des Clercs 57000 METZ	03 87 55 81 45
Direction Départementale des Transports d'élèves	17 quai Paul Wiltzer - BP 11096 57036 METZ CEDEX 1	03 87 34 75 00
Direction Départementale des Territoires de la Moselle.	17 quai Paul Wiltzer - BP 31035 57036 METZ CEDEX 1	03 87 34 34 34
D.D.A.F. Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt	Cité Administrative - BP 1034 57036 METZ CEDEX 1	03 87 34 78 58
Préfecture de la Moselle	9 Place de la Préfecture 57034 METZ	03 87 34 87 34
Allo Service Public		www.service-public.fr ou 3939
Communauté de Communes de Rives de Moselle	1 Place de la Gare - BP 40403 57283 MAIZIERES-LES-METZ	03 87 51 77 02 Fax : 03 87 51 78 48
Fibre optique	RESOPTIC contact@resoptic.fr www.resoptic.fr	03 54 60 50 00 10h - 12h



Terrain de baseball

Tennis couvert et extérieur

Groupe scolaire

Vestiaires et terrains de foot

City stade

Skate park

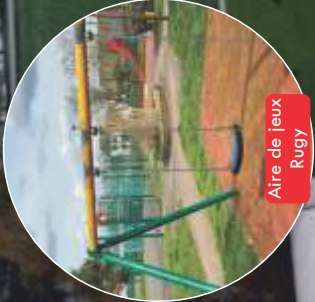
Salle Multiactivités et Bouleodrome couvert

Accueil periscolaire

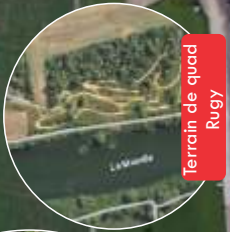
Salle des fêtes

Bouleodrome

Local loisirs



Aire de jeux Rugby



Terrain de quad Rugby